

Un musée de l'arme et du bronze à Granby

STÉPHANE
BAILLARGEON

Pierre Gravel collectionne les artistes mais aussi les armes à feu, les bronzes, les timbres et les pièces de monnaie.

Impresario depuis une quarantaine d'années, il dirige toujours les carrières de plusieurs humoristes ou chanteurs québécois, dont André-Philippe Gagnon, Antony Kavanagh, Daniel Boucher et France d'Amour. Le collectionneur d'armes s'active depuis une décennie seulement et a déjà accumulé suffisamment de beaux spécimens pour annoncer l'ouverture prochaine d'un musée privé.

«*Il n'y a pas de rapport entre mes activités d'impresario et ma passion de collectionneur*», a résumé Pierre Gravel, joint hier par téléphone. «*Je me demande d'ailleurs pourquoi les gens cherchent à en établir un. Je*

suis aussi fermier et on ne s'en étonne pas. On a vu des avocats diriger des clubs de motoneige.»

La société sans but lucratif du Musée de l'arme et du bronze existe depuis 1999. «*[Sa] mission est l'acquisition, l'exposition, l'interprétation et la diffusion du patrimoine lié aux armes de toute provenance et de toute nature de la fin du XIX^e siècle à nos jours ainsi que des œuvres en bronze de toute époque*» explique un document d'une vingtaine de pages réalisé récemment par D2 Communication Marketing, dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Le musée, qui ne recevra aucune subvention gouvernementale, sera installé «*au printemps ou à l'automne, quand nous serons prêts*», au sous-sol du restaurant Faucheux, rue Dufferin, à Granby. Le fondateur espère trouver un local plus vaste et encore mieux adapté au cours des prochaines années.

L'établissement organise déjà des expositions itinérantes. Une première, très courte, avait été présentée en juin 2005 dans un hôtel d'Ottawa autour du congrès annuel des musées militaires canadiens. La même expo, enrichie, reprendra vie pour une journée, le dimanche 22 janvier, cette fois-ci à l'hôtel Le Castel de Granby. Elle devrait ensuite s'arrêter dans plusieurs villes canadiennes.

La proposition muséologique rassemble une quinzaine de sculptures en bronze de Gérard Bélanger et environ 250 armes à feu de toute sorte, de chasse ou militaires, anciennes ou modernes. Par contre, M. Gravel refuse de préciser le nombre d'armes que compte sa collection complète. «*C'est une information secrète pour des raisons évidentes de sécurité*», a dit l'impresario.

Chose certaine, les acquisitions se trouvent facilitées par le Pro-

gramme canadien des armes à feu, qui oblige les citoyens et les entreprises à enregistrer leurs armes ou à les remettre à la police. Entre décembre 1998 et septembre 2005, la controversée et coûteuse loi fédérale a permis d'enregistrer environ sept millions d'armes mais aussi d'en «*exporter, détruire, neutraliser ou retirer*» un autre million. «*La loi C-68 pousse les détenteurs d'armes à la réflexion*», a expliqué M. Gravel. «*Si l'arme ne sert pas pour la chasse, par exemple, son propriétaire peut la remettre à un policier, la revendre à un armurier ou bien-façonner à un musée comme le nôtre en échange d'avantages fiscaux.*»

Les offres les plus étonnantes se multiplient. Le Musée a par exemple reçu un mortier soviétique du modèle encore utilisé en Afghanistan.



LE DEVOIR

Le Devoir

WEEK-END CULTURE, vendredi 13 janvier 2006, p. b2

Un musée de l'arme et du bronze à Granby

Baillargeon, Stéphane

Pierre Gravel collectionne les artistes mais aussi les armes à feu, les bronzes, les timbres et les pièces de monnaie.

Imprésario depuis une quarantaine d'années, il dirige toujours les carrières de plusieurs humoristes ou chanteurs québécois, dont André-Philippe Gagnon, Antony Kavanagh, Daniel Boucher et France d'Amour. Le collectionneur d'armes s'active depuis une décennie seulement et a déjà accumulé suffisamment de beaux spécimens pour annoncer l'ouverture prochaine d'un musée privé.

«Il n'y a pas de rapport entre mes activités d'imprésario et ma passion de collectionneur», a résumé Pierre Gravel, joint hier par téléphone. «Je me demande d'ailleurs pourquoi les gens cherchent à en établir un. Je suis aussi fermier et on ne s'en étonne pas. On a vu des avocats diriger des clubs de motoneige.»

La société sans but lucratif du Musée de l'arme et du bronze existe depuis 1999. «[Sa] mission est l'acquisition, l'exposition, l'interprétation et la diffusion du patrimoine lié aux armes de toute provenance et de toute nature de la fin du XIXe siècle à nos jours ainsi que des oeuvres en bronze de toute époque», explique un document d'une vingtaine de pages réalisé récemment par D2 Communication Marketing, dont Le Devoir a obtenu copie.

Le musée, qui ne recevra aucune subvention gouvernementale, sera installé «au printemps ou à l'automne, quand nous serons prêts», au sous-sol du restaurant Fauchoux, rue Dufferin, à Granby. Le fondateur espère trouver un local plus vaste et encore mieux adapté au cours des prochaines années.

L'établissement organise déjà des expositions itinérantes. Une première, très courte, avait été présentée en juin 2005 dans un hôtel d'Ottawa autour du congrès annuel des musées militaires canadiens. La même expo, enrichie, reprendra vie pour une journée, le dimanche 22 janvier, cette fois-ci à l'hôtel Le Castel de Granby. Elle devrait ensuite s'arrêter dans plusieurs villes canadiennes.

La proposition muséologique rassemble une quinzaine de sculptures en bronze de Gérard Bélanger et environ 250 armes à feu de toute sorte, de chasse ou militaires, anciennes ou modernes. Par contre, M. Gravel refuse de préciser le nombre d'armes que compte sa collection complète. «C'est une information secrète pour des raisons évidentes de sécurité», a dit l'imprésario.

Chose certaine, les acquisitions se trouvent facilitées par le Programme canadien des armes à feu, qui oblige les citoyens et les entreprises à enregistrer leurs armes ou à les remettre à la police. Entre décembre 1998 et septembre 2005, la controversée et coûteuse loi fédérale a permis d'enregistrer environ sept millions d'armes mais aussi d'en «exporter, détruire, neutraliser ou retirer» un autre million. «La loi C-68 pousse les détenteurs d'armes à la réflexion, a expliqué M. Gravel. Si l'arme ne sert pas pour la chasse, par exemple, son propriétaire peut la remettre à un policier, la revendre à un armurier ou bien la donner à un musée comme le nôtre en échange d'avantages fiscaux.»

Les offres les plus étonnantes se multiplient. Le Musée a par exemple reçu un mortier soviétique du modèle encore utilisé en Afghanistan.

Catégorie : Arts et culture

Sujet(s) uniforme(s) : Musique; Arts visuels

Type(s) d'article : Article

Taille : Moyen, 364 mots

© 2006 Le Devoir. Tous droits réservés.

Doc. : news-20060113-LE-99592